**FICHE 4.2.2 *(version 2017)***

**MAINTENIR OU DEVELOPPER LA PRESENCE HUMAINE**   
**DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES**

|  |  |
| --- | --- |
| **Pilier 4 Valeurs de la République**  **Axe 2 Lutter contre l'insécurité et promouvoir le respect du droit** | **Enjeu : Mobiliser les dispositifs de médiation, sécurité et prévention de la délinquance** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Contexte** | * Des dispositifs de médiation existent dans toutes les villes, avec une couverture parfois très conséquente * Les bailleurs sont investis dans ce domaine, notamment au travers des postes de correspondants de quartiers. * Chaque ville dispose d’une police municipale. * Le PRU a fait avancer le recours aux apports de la prévention situationnelle. * Il existe néanmoins de fortes disparités selon les sites dans les moyens mis en œuvre, notamment en matière de médiation, avec des quartiers moins couverts alors que les problèmes de vivre ensemble s’y accentuent. * Les modalités « disparates » des dispositifs de médiation posent la question de leur pérennité et de leur coordination. |
| **Objectifs et dynamiques** | * Augmenter dans les territoires « sous-dotés » et maintenir dans les autres la présence humaine en activant tous les dispositifs disponibles : éducateurs de rue, médiateurs, adultes relais, correspondants de quartiers, … * Formaliser / capitaliser les remontées de terrain et rendre plus exploitable l'expertise en matière de veille sociale des acteurs de terrain. |
| **Réalisations attendues** | * Partager les pratiques de médiation (observation, mode d’intervention, période d’intervention…) * Partager les modes de présence sur les quartiers * Echanger sur l’organisation de cette présence humaine sur les quartiers (lieu d’intervention, horaires…) * Mieux identifier la place, le rôle et la complémentarité d’intervention entre les différents professionnels pour un accompagnement adapté, une meilleure orientation des habitants et une plus grande visibilité des acteurs institutionnels et locaux. * Structurer un réseau formalisé entre l'ensemble des médiateurs / éducateurs / acteurs de terrain et les acteurs institutionnels à l'échelle de chaque ville et de l'agglomération, visant à favoriser les échanges de pratiques, à capitaliser les connaissances de terrain des médiateurs (fonction de veille sociale et territoriale), et à alimenter les remontées d'information de façon permanente (partage des enjeux, connaissance sensible des territoires…). * Mettre en place, dans le cadre des CLSPD et des cellules de veille, des modalités spécifiques de suivi de la délinquance, des modalités de remontées de l'information et des modalités d'échanges et de concertation entre les acteurs de la prévention de la délinquance. |
| **Effets attendus** | * Renforcer le dialogue avec les habitants * Expliquer le sens et les orientations de l’action publique * Promouvoir les valeurs de la République, la citoyenneté et la laïcité * Intervenir en amont et le plus tôt possible face aux problématiques identifiées par les habitants et/ou par les acteurs de terrain * Permettre une connaissance des territoires par les acteurs institutionnels davantage en adéquation avec la réalité des territoires |
| **Echelle Territoriale** | * A l’échelle de l’agglomération, couverture de tous les quartiers |
| **Animateur** | * Les villes, en lien étroit avec la Préfecture (direction des sécurités), et les délégués du Préfet |
| **Partenaires mobilisables (dont habitants)**  **Dispositifs mobilisables** | * Tous les porteurs de dispositifs impliquant une présence dans les quartiers * Les Polices municipales * Le Conseil Départemental / Tours Métropole Val de Loire (éducation spécialisée) |
| **Financements mobilisables** | * Les crédits du CGET pour les adultes relais et les délégués du Préfet * Les crédits du FIPD * Les crédits du Conseil Départemental et des Villes pour les éducateurs de rue * Financement des correspondants de quartiers par les bailleurs sociaux * Les crédits municipaux pour certains postes de médiateurs de rue * les financements GUP pour les actions ponctuelles de médiation |
| **Calendrier** | * Objectifs à réactualiser chaque année |
| **Indicateurs de réalisation** | * Nombre de réunions de l'ensemble des acteurs de terrain  à prévoir sous copilotage de la Préfecture, des chefs de projet villes et chargé de mission agglomération * Nombre d'adultes-relais en exercice * Maintien des correspondants de quartiers voire création dans les quartiers entrants * Les moyens dédiés aux équipes d’éducateurs de prévention spécialisée du Conseil Départemental * Création d'outils spécifiques au service du réseau des acteurs de terrain et de leurs échanges d'informations |
| **Indicateurs d'effets** |  |
| **Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »** | * Veiller à la bonne articulation avec les instances déjà existantes * Lien fiches 4.4.1, 1.1.1, 2.1.5, et les axes transversaux |